

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 5/2021
26 février 2021

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du groupe FACQ par Cordes & Graefe KG

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 26 février 2021 l'acquisition du groupe Facq par Cordes & Graefe KG. Par la concentration, Cordes & Graefe KG acquiert le contrôle exclusif des sociétés holding qui détiennent et contrôlent actuellement les sociétés FACQ SA, Immobilière les blés d'or SA, Immobilière Weideveld SA et Renoma SRL.

L'opération initialement transmise à la Commission européenne a fait l'objet d'une décision de renvoi partiel à l'ABC le 17 février 2021 sur base de l'article 4 (4) du Règlement 139/2004. La concentration a été notifiée le 18 février 2021 à l'ABC. L'application de la procédure simplifiée a été demandée.

La société allemande Cordes & Graefe KG est un détaillant pour la vente à des clients professionnels principalement dans les domaines des produits sanitaires, de la plomberie, de la ventilation, du chauffage et de la climatisation, des équipements électriques, de la toiture, de l'excavation et des technologies industrielles. Elle exploite des centres d'exposition et des dépôts de gros dans plusieurs États membres de l'Union européenne, notamment en Allemagne.

FACQ SA, en ce compris sa filiale détenue à 100% FACQ Logistics SA, est un détaillant belge pour clients professionnels en produits sanitaires, de chauffage, de plomberie et de ventilation. Elle exploite des dépôts régionaux, des magasins de détail spécialisés et des salles d'exposition exclusivement en Belgique. Immobilière les blés d'or SA, Immobilière Weideveld SA et Renoma SRL possèdent les biens immobiliers (entrepôts, installations logistiques, autres lots et bâtiments) exploités par FACQ SA.

Dans sa décision du 26 février 2021, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Véronique Thirion

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 93 53

Courriel : veronique.thirion@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).